

Bruxelles-Janus : commune unique et Région

La Région bruxelloise a le pouvoir de décider seule de la fusion de ses dix-neuf communes en une seule, à condition d'en rester distincte et de conserver la tutelle sur elle. C'est ce qu'elle doit faire. Voici pourquoi et comment.

Berlin est une commune et une région (un Land). Vienne aussi. Bruxelles est une région - mais pas une commune : dix-neuf communes y cohabitent sur un petit territoire urbain. Il est temps de les fusionner en une seule, qui méritera alors pleinement le titre de Ville de Bruxelles. Un espace de vie qui deviendra ainsi gérable de manière plus efficace, plus cohérente, plus ambitieuse pour ses 1.200.000 habitants, pour ses nombreux navetteurs et pour ses innombrables visiteurs.

Les compétences communales sont très larges. Elles couvrent tout ce qui relève des besoins collectifs locaux : travaux publics, maintien de l'ordre, logement, enseignement, culture, jeunesse, sports, mobilité, propreté, etc. Dans ce territoire où d'anciens villages ont petit à petit formé un tissu urbain compact, la fusion permettra l'exercice de ces compétences par un seul conseil communal, un seul collègue échevinal et un(e) seul(e) bourgmestre, émanant d'élections par l'ensemble de la population bruxelloise.

Politique ambitieuse

Pour autant, le pouvoir doit rester proche du citoyen. Vienne, Berlin et Anvers ont créé en leur sein des districts, et Paris des arrondissements, qui

traitent de questions plus locales et servent de lien avec les organes de la ville. De même, la Ville de Bruxelles issue de la fusion devra déléguer des compétences de proximité à des districts dirigés chacun par un conseil élu localement. Ceux-ci pourront correspondre en gros aux dix-neuf communes actuelles, de préférence un peu plus, en particulier si Haren, Laeken, et Neder-Over-Heembeek souhaitent retrouver leur autonomie.

Cette fusion ne permettra pas seulement des économies d'échelle, une harmonisation des politiques de circulation, de stationnement et de propreté, une plus grande solidarité entre les communes et une gestion au bénéfice de l'ensemble des Bruxellois des grandes infrastructures ou projets actuellement aux mains d'une seule commune (Parc des Expositions, Atomium, stade Roi Baudouin, Bois de la Cambre, piétonnier, projet Neo).

Elle ouvrira aussi la possibilité de mettre en œuvre une politique commune ambitieuse en matière de culture et d'enseignement - domaines dont la Région est exclue, mais qui sont pleinement de la compétence d'une commune. En outre, elle entraînera automatiquement la fusion des CPAS et elle aura pour corollaire évident celle des zones de police. Suite à la fusion, c'est le bourgmestre de tous les Bruxellois qui siègera à l'hôtel de ville de la Grand-Place et y recevra, en leur nom à toutes et tous, les hôtes de marque. *Last but not least*, pour l'élection du conseil de la Ville, les listes de candidats pourront être bilingues et les étrangers auront le droit de

vote selon les mêmes règles que pour les actuelles élections communales.

Suite à cette fusion, Bruxelles deviendra donc une ville tout en demeurant une région. Les deux structures couvriront le même territoire, mais rien n'oblige, en tout cas initialement, à les intégrer l'une dans l'autre. Equipée des compétences communales, la Ville gèrera les intérêts locaux communs des habitants. La Région, pour sa part, jouera son rôle de composante de la fédération belge en exerçant les mêmes compétences que ses deux voisines, y compris la tutelle sur la/les commune(s).

Transférer toutes les compétences vers la Région ?

Pour atteindre des objectifs semblables, d'autres propositions ont été avancées, en particulier celle de supprimer les communes et de transférer leurs compétences à la Région, qui exercerait dès lors toutes les compétences communales. Cette option, illustrée par Vienne et Berlin, a l'avantage d'être plus simple. Mais son adoption à Bruxelles nécessiterait de difficiles marchandages politiques pour déterminer si cette Ville-Région devrait fonctionner selon le modèle de l'actuelle Région de Bruxelles-Capitale, avec deux collèges électoraux, trois commissions communautaires et la parité linguistique au sein du gouvernement, ou sur le modèle beaucoup plus simple des communes. De plus, elle exigerait une modification de la Constitution qu'il est sans doute prématuré d'espérer.

A l'inverse, la simple fusion des dix-neuf communes, sans

transfert de compétences vers la Région ni modification des règles électorales, n'exige aucune modification de la Constitution et peut être décidée aujourd'hui par le seul parlement bruxellois. Elle ne modifiera en rien les subtils équilibres de l'Etat belge. Tandis qu'au niveau communal, chaque électeur aura une voix égale quelle que soit sa langue, la Région avec sa double majorité linguistique gardera la tutelle sur la commune.

Garder – du moins à ce stade – deux structures distinctes sur

le plan structurel et électoral fera inévitablement de Bruxelles une entité bicéphale, une espèce de Janus urbain, avec ce que cela peut comporter d'inconfortable. Mais cela constituera déjà un énorme progrès par rapport à la situation actuelle. De plus, rien n'empêche de favoriser sans attendre un fonctionnement concerté des deux entités. Il faudra certainement redessiner clairement les compétences respectives de la Ville et de la Région.

Il faudra sans doute prévoir des réunions conjointes du gou-

vernement régional et du collège de la Ville. Il faudra peut-être même tenter d'assurer que le/la bourgmestre de la Ville soit choisi(e) comme président(e) de la Région.

Il reste douze mois aux parlementaires bruxellois actuels pour étudier et affiner cette proposition et ainsi offrir à tous les Bruxellois un projet audacieux qui aide leur Ville-Région à mieux remplir ses missions, au service de sa population, mais aussi de l'Etat et de l'Union dont elle est la capitale. ■